

**RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE  
FINANCIER UNIQUE 2023  
PORT DE L'AYGAUDE**

**SOMMAIRE**

<u>Préambule</u>	page 2
<b><u>I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023</u></b>	page 3
<b><u>II – SECTION D'EXPLOITATION</u></b>	
1. Les dépenses d'exploitation	page 3
2. Les recettes d'exploitation	page 5
<b><u>III – SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
1. Les dépenses d'investissement	page 6
2. Les recettes d'investissement	page 7

## **Préambule**

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune. Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Il convient de préciser que la création de la régie unique « Ports de Plaisance d'Hyères » au 1<sup>er</sup> janvier 2024, a empêché la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cela représente pour le port de l'Aiguade une somme de 22 K€ au titre des dépenses d'exploitation.

En dépenses d'investissement, c'est une somme de 208 K€ qui n'a pu être constatée au titre des restes à réaliser.

Ces sommes ont été réinscrites au budget primitif portuaire 2024.

## I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023



Les résultats de clôture 2023 font apparaître un excédent de la section d'exploitation de 17 985,26 € et un excédent de la section d'investissement de 215 432,87 €.

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif 2024 des ports de plaisance d'Hyères.

## II – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

### 1. Les dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Charges à caractère général	162 656	205 241	266 899	61 658	30,04%
Charges de personnel	103 719	98 861	72 068	-26 793	-27,10%
Autres charges de gestion courante	2	2	99	98	5484,83%
Charges financières	2 487	1 968	1 712	-256	-13,02%
Charges exceptionnelles	3 800	800	1 159	359	44,88%
Provisions	25 250	28 664	25 250	-3 414	-11,91%
Impôts sur les bénéfiques	1 000	26 033		-26 033	-100,00%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>298 914</b>	<b>361 569</b>	<b>367 187</b>	<b>5 618</b>	<b>1,55%</b>
Opérations d'ordre	205 030	213 069	209 988	-3 081	-1,45%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>205 030</b>	<b>213 069</b>	<b>209 988</b>	<b>-3 081</b>	<b>-1,45%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>503 944</b>	<b>574 638</b>	<b>577 176</b>	<b>2 538</b>	<b>0,44%</b>

Les dépenses réelles ont augmenté de 1,55% avec un total de 367 187 € quant aux opérations d'ordre liées aux amortissements, elles diminuent de 1,45% avec 209 988 €.

Les principales variations sur les différents chapitres entre les exercices 2022 et 2023 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 266 899 € soit 73% des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises.

Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'opération de dragage de la passe : 151 K€
- l'entretien du domaine portuaire : 13 K€ (nettoyement, enlèvement des déchets, signalisation ...)
- les impôts et taxes dont la plus importante est la taxe foncière : 78 K€
- les achats dont les fluides : 8 K€

- les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent 20 % des dépenses réelles d'exploitation, sont en diminution de 27,10% par rapport au CFU 2022 avec un total de 72 068 €.

Ce poste se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire dans les domaines de surveillance du plan d'eau, d'entretien des locaux et administratifs & financier (environ 64 K€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (8 K€).

Les difficultés d'équilibre de ce budget nous ont contraints à réduire les horaires d'ouverture de la capitainerie, d'où la baisse de ce poste.

- les dotations aux provisions

Ces dotations permettent d'anticiper de lourdes charges qui viendront grever le budget portuaire, lorsqu'il s'agit de provisions pour gros entretien ou pour anticiper une charge probable résultant d'un litige. Les provisions font toujours l'objet de délibérations spécifiques.

S'agissant du port de l'Ayguade, il s'agit de couvrir le risque de contentieux indemnitaire avec une dotation de 25 250 K€ annuelle. Ce poste représente 7% des dépenses réelles.

- les charges financières

Ce poste représente moins de 1% des dépenses réelles d'exploitation avec 1 712 € (ICNE non rattachées).

- les autres charges

D'un montant de 1 258 €, ces charges se ventilent essentiellement entre la subvention versée à l'Association Nautique de l'Ayguade pour 800 € et l'enregistrement de pertes sur créances irrécouvrables.

## 2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation relativement stables s'élèvent à 478 788 € malgré l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2023 de 5%.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Atténuations de charges	15 302	200		-200	-100,00%
Produit des services, du domaine & ventes	446 863	473 907	475 339	1 433	0,30%
Autres produits de gestion courante	183 485	4		-4	-100,00%
Produits exceptionnels	102	989	2 554	1 566	158,34%
Reprises sur provisions			894	894	
<b>Recettes réelles</b>	<b>645 752</b>	<b>475 099</b>	<b>478 788</b>	<b>3 688</b>	<b>0,78%</b>
Opérations d'ordre	3 345	1 673	18 257	16 585	991,58%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>3 345</b>	<b>1 673</b>	<b>18 257</b>	<b>16 585</b>	<b>991,58%</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>50 829</b>	<b>195 982</b>	<b>98 116</b>	<b>-97 866</b>	<b>-49,94%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>699 926</b>	<b>672 754</b>	<b>595 161</b>	<b>-77 593</b>	<b>-11,53%</b>

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Produits du service et du domaine

Avec 475 339 €, ce poste représente 99% des recettes réelles d'exploitation.

Ce produit se ventile en :

- redevances d'amarrage : 471 K€
- liste d'attente : 4 K€

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées majoritairement de produits exceptionnels liés à l'apurement des charges pour 3 K€, conséquence de l'impossibilité d'effectuer le rattachement des charges en 2023 (fusion des cinq budgets portuaires).

**Le seul exercice 2023 dégage donc un résultat d'exploitation de – 80 130,51 €.**

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports.

#### 1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.

Ainsi, c'est un total de 197 499 € de dépenses réelles d'investissement qui a été réalisé en 2023.

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Equipement	45 007	416 115	183 224		44,03%
Emprunts	19 004	14 500	14 276		98,45%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>64 011</b>	<b>430 615</b>	<b>197 499</b>	<b>0</b>	<b>45,86%</b>
Subventions transférables	1 673	1 680	1 673		99,56%
Travaux en régie		16 700	16 585		99,31%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 673</b>	<b>18 380</b>	<b>18 257</b>	<b>0</b>	<b>99,33%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>65 683</b>	<b>448 995</b>	<b>215 757</b>	<b>0</b>	<b>48,05%</b>

L'enveloppe affectée à l'équipement représente près de 93% de ces dépenses, avec 183 224 € qui se ventilent comme suit :

✓ Accueil portuaire : amélioration des infrastructures : 129 370 €

- Installation de deux caméras
- Installation d'une alarme IP
- 1<sup>ère</sup> tranche du ponton devant l'ANA

✓ Plan d'eau et environnement : 48 888 €

- Remplacement chaîne mère et mouillages
- Installation d'une chaîne de couronnement

✓ Modernisation des services : 4 966 €

- Remplacement du photocopieur
- Remplacement d'un switch 24 ports

Le remboursement en capital de la dette totalise 14 276 € portant le capital restant dû à 67 717,82 € au 31/12/2023.

S'agissant des dépenses d'ordre, les réalisations se sont élevées à 18 257 € dont 16 585 € au titre des travaux en régie (réhabilitation de la capitainerie).

## 2. Les recettes d'investissement

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Dotations, fonds divers et réserves					#DIV/0!
Emprunts					#DIV/0!
<b>Recettes réelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Virement de la section d'exploitation		7 194			
Dotations aux amortissements	213 069	220 600	209 988	0	95,19%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>213 069</b>	<b>227 794</b>	<b>209 988</b>	<b>0</b>	<b>92,18%</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>73 815</b>	<b>221 201</b>	<b>221 201</b>		<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>286 884</b>	<b>448 995</b>	<b>431 190</b>	<b>0</b>	<b>96,03%</b>

Cette section ne comptabilise sur l'exercice que des recettes d'ordre relatives à l'autofinancement avec 209 988 €.

L'autre ressource provient de l'excédent reporté de 2022 à hauteur de 221 201 €.